DLP-6-6-83171842
ISSN : 0294 - 4693

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Grandes cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86 000 POITIERS - TEL (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 80 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN N° 28 (9/83) du 30 MAI 1983
-=-

CEREALES

PUCERON de l'EPI

Actuellement, peu de parcelles sont infestées par les pucerons. Les traitements sont donc rarement justifiés.

Il faut observer, à l'épiaison, plus de 50 % de talles infestés sur la dernière feuille ou l'épi pour envisager une protection. Utiliser, dans ce cas, l'un des produits suivants : PIRIMOR G (0,25 kg/ha), NEXION EC 40 (1 l/ha), SOVI-NEXION 25 (1,5 l), RHODIANEX (1,5 l), THIODAN 35 CE (1,5 l), FENDIK (1,5 l), SERK (1,5 l), CRONETON MF (1 l), ZOLONE et AZOPHENE (600 g de phosalone/ha).

Attention : les produits qui n'ont pas le label "non dangereux pour les abeilles" sont interdits.

CECIDOMYIE

Il n'y a pas de vol signalé actuellement. Une surveillance sera nécessaire en présence d'un temps chaud et orageux.

MALADIES du FEUILLAGE et de l'EPI

Terminer d'urgence le traitement d'épiaison dans les zones précoces. Dans le Poitou, le traitement préconisé dans notre bulletin du 4 Mai doit être renouvelé après épiaison avec un délai d'au moins 15 jours entre les deux applications.

Pour le choix du produit, tenir compte de la présence de la rouille brune qui avec le relèvement des températures risque de se développer.

TABAC

MILDIOU

Mesures légales obligatoires.
Aucun foyer n'a été découvert jusqu'à présent dans la région.
Le temps orageux est favorable au développement de la maladie. Il convient d'appliquer scrupuleusement les consignes de destruction des semis dès la fin des transplantations et de protection des cultures dès la reprise des plants.

MAIS

DESHERBAGE

. A l'époque du semis (se reporter au bulletin n° 26 du 4 Mai) des réserves ont été émises pour certains produits appliqués en post-semis, pré-levée : l'efficacité de ces produits comme celle de tous ceux appliqués à ce stade ne sera bonne que si l'humidité du sol est suffisante.

Au tableau diffusé dans ce bulletin, il convient d'ajouter pour les spécialités DUELOR et PRIMEXTRA un intérêt sur chenopodes résistants.

P 17

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes — Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET — Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1664 A.D.

. En post-levée, il est parfois nécessaire d'assurer un complément de desherbage.

- présence de vivaces

Matière active	Produit commercial	Dose/ha	Stade	Adventices
3.6. D.C.P.	LONTREL SF 100	1,5 l. P.C.	post-levée des adventices	Dicotylédones vivaces
2.4.5. T	Divers	0,75-1 l. de m.a.	dirigé au stade 50 cm du maïs	Ronces Gesce
2.4.5. T.P.	Divers	-d°-	-d°-	Prêles, Renouée amphibie.
2.4. D. sels d'amine	Divers	0,3 l m.a.	traitement en plein avant 4-5 F du maïs	Liserons
		0,75-1 l. m.a.	dirigé 50 cm du maïs	Liserons Chardons

. Le traitement en pleine surface avec du 2.4.D, n'est possible que dans ces conditions (risques de phytotoxicité).

- présence de dicotylèdones résistantes aux triazines

Matière active	Produits commerciaux	Dose/ha	Stade	Adventices
bromophenoxime	DICOPRIME	2 l	post-levée à 15-30 cm du maïs	Renouées, Chenopode, Morelle
dinoterbe	HERBOGIL liq NIXONE liq	3 l	2 - 4 feuilles du maïs	Renouées, Chenopode, Morelle
pyradate	LENTAGRAN	2 kg	post-levée 3-4 F à 9-10 F des adv.	Amaranthe, Chenopode, Morelle
pyridate + 3,6 D.C.P.	PYRON	1,5 l	"	Amaranthe, Chenopode, Morelle
bentazone + atrazine	LADDOK	4 l	post-levée maïs	Chenopode, Morelle
bentazone	BASAGRAN liq.	3 l	"	Chenopode, Morelle

.../...

LUTTE CONTRE LES VERS GRIS

Depuis quatre ou cinq ans, des dégâts parfois importants sur les jeunes cultures de maïs sont signalés dans les départements voisins du littoral atlantique. Ces dégâts sont dus aux larves de deux noctuelles : Scotia segetum et Scotia ipsilon. Les chenilles, d'une longue d'à peine 3 cm sont d'une colaboration brun grisâtre avec des bandes longitudinales. Elles sont extrêmement polyphages. Sur les jeunes plantes de maïs, on observe des plantes flétries se dessèchant lentement :
- les plus jeunes plantes sont sectionnées au niveau du collet ;
- la tige des pieds plus agés est perforée à 1 cm du sol : la chenille pénètre par l'ouverture et évide partiellement la tige.

Pendant la journée, les larves se cachent à 4 ou 5 cm de profondeur à la base des pieds atteints.

* Les dégâts sont très variables d'une année à l'autre.

Ils sont favorisés par :

- Le climat : un temps calme et ensoleillé est favorable aux vols des adultes . une période de sécheresse favorise les concentrations.
- Les conditions de culture :
  - fumures organiques et prairies retournées sont favorables à la ponte
  - végétation clairsemée
  - laps de temps important entre le travail du sol et le semis
  - semis tardifs et levées lentes.

* La lutte, en l'absence de méthodes fiables de prévision des infestation, est curative. L'efficacité des appâts est très variable, aussi on préfère la pulvérisation :

- Le traitement nécessite une quantité d'eau importante : 1.000 l/ha minimum
- il est à effectuer à la tombée de la nuit (lorsque les chenilles sont en activité)
- deux types de produits sont utilisés : l'acéphate (ORTHENE 50) à 900 g m:a/ha et les pyrethrinoïdes : deltamethrine (DECIS) à 7,5 g m.a./ha et cypermetrine (RIPCORD 5, CYMBUSH) à 30 g de m.a./ha.

Imprimé à la Station le 30 Mai 1983
Précédente Note : Bul. n° 27 du 16 Mai 1983

P 18